

Mairie de SAINT-ANDRE-LE-COQ

Membre de la Communauté de Communes "Plaine Limagne"

Code postal: 63310

Tél: 04.70.58.90.26.

e-mail : mairie.saintandre63@wanadoo.fr

AU CONSEIL MUNICIPAL DU 22/02/2022

Réuni sous la présidence de Dominique BUSSON, Maire, le Conseil a pris les délibérations suivantes :

- Compte administratif et compte de gestion 2021 : le conseil municipal arrête les résultats définitifs (fonctionnement + investissement) du budget communal avec un déficit de 20 384.38 euros et approuve les comptes du budget annexe Lotissement, clôturé au 31/12/2021, qui seront reportés au budget communal (excédent de 17 880.54 €).
- Débat d'orientation budgétaire 2022 : il sera demandé au Conseiller aux Décideurs locaux de réaliser une simulation de la hausse des taxes foncières pour voir l'impact que cela pourrait avoir sur les recettes communales.

Travaux éventuels à engager : Elagages des arbres à proximité de l'Eglise et la Bibliothèque, du lavoir du Cohat, programmer une commission agricole pour étudier les éventuels travaux à faire, étudier les problèmes de sécurité au village de Pagnant en particulier vers la Fontaine, revoir la signalisation et la numération des habitations, des villages et des professionnels, busage de fossé à envisager Route des Prés Gelés, finaliser l'aménagement à proximité du City-Park. Il est également proposé de réaliser un questionnaire auprès de la population sur le devenir de leur commune et les projets qu'ils souhaiteraient voir aboutir.

- Personnel communal : Le Conseil municipal approuve la délibération concernant la mise en conformité de l'organisation du temps de travail.
- Questions diverses : les travaux de la traversé de Pagnant devraient avoir lieu dès que possible.